La quinzaine du Poisson et du Pot-au-feu à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Promenade instructive à travers les stands du Palais Rameau

Nous relatons d'autre part l'inauguration de la Quinzaine du Poisson et du Pot-au-feu, manifestation qui est appelée à avoir une répercussion économique des plus salutaires sur la situation générale dont en soit combien elle est malaisée.

Au surplus, la quinzaine qui vient de s'ouvrir offre au visiteur, toutes les réalisations matérielles du bien être. C'est une tentation. Il se pourrait que nombreux fussent les visiteurs à y succomber.

***

Voici tout d'abord le stand des comptoirs frigorifique Henri Lebossé.

La foule qui s'arrêtera pendant la semaine devant ce stand admirera les magnifiques viandes qui y sont exposées.

Nous avons déjà souligné la vigoureuse et bienfaisante initiative de cet établissement, et les consommateurs lillois ont pu apprécier l'inappréciable qualité de la « Frigo Lebossé ». Ils ont, en outre, réalisé l'économie qu'ils ont réalisée en consommant ces viandes congelées.

Les autorités municipales ont encouragé la vente de la « Frigo Lebossé » en assistant à l'inauguration du premier magasin de cette firme, rue Sequerme. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une initiative dont les bienfaisants effets ont été ressentis par la population lilloise.

***

L'INDEPENDANTE, à cette exposition se devait d'être représentée. Elle l'est et avec quelle éloquence !

« L'INDEPENDANTE » présente un Stand original, dont le jong est une perspective de cet important établissement dressée par Monsieur Molière, Décorateur de nos Théâtres Municipaux.

« L'INDEPENDANTE » fondée en 1903 boulevard Montebello a eu étendue et peu à peu, s'est assuré d'importants immeubles rue Newton, rue Méric, rue Davy, où fonctionnent la Meunerie et la Boulangerie dont l'ensemble constitue la plus importante Boulangerie-Meunerie de France.

D'ailleurs, des photographies démontrent avec éloquence l'importance des locaux de cet établissement modèle, toujours à la recherche des procédés les plus modernes de fabrication. C'est à « L'INDEPENDANTE » que fonctionna en France la première machine à peser et à couper la pâte automatiquement.

Il a été vendu durant le dernier exercice : 8.254.824 kilos de pain, ce qui représente une vente journalière de 15.000 kilos de pain.

Le Stand de « L'INDEPENDANTE » est orné de plantes vertes et aussi de bouteilles de « PILSNER » et « BOCK EXCELSIOR », de « BOCK FLAMAND » et de vins fins de la Société sœur « LA GRANDE BRASSERIE COOPERATIVE DE LILLE », qui fournit la bière à 17 brasseurs qui n'ont pas reconstitué leur Brasserie et qui forme ainsi la plus puissante Brasserie de la région, sous la dénomination « Brasserie Centrale du Nord de la France ». 10388

Déguster une bonne bière, faut-il pour être heureux, se chauffer, s'éclairer et préparer le feu qui fut le grand bienfait de Prométhée.

***

Et voici :

Le merveilleux Stand de la COMPAGNIE CONTINENTALE DU GAZ présente aux visiteurs un choix extraordinaire d'appareils de création récente et ayant été l'objet de récompenses spéciales au Congrès international du gaz en juin dernier.

Nous y voyons : la Baignoire populaire « Crystal », l'appareil « Frigor » pour la fabrication de la glace, une Cuisine complète de pensionnat, les Radiateurs « A. Martin » (médaillés au Congrès), les nouvelles Cuisinières à coffre « Brachet », une Salle de bains moderne « Vésuvius », le Mélangeur d'air et de gaz « Stagaz », les nouveaux becs à gaz « Multiplex » à 3 et 5 manchons d'un éclairage extrêmement puissant et pour terminer une friterie à 3 places construite dans les Ateliers de la Compagnie du Gaz pour être posée en location. 10399

***

Et il faut encore songer à organiser son intérieur : LES MAGASINS DE FRANCE, 56, rue de Béthune, exposent, dans leur stand, un choix d'articles de ménage et de chauffage dont la qualité autant que la diversité justifient la réputation acquise dans la région par cette importante firme.

Rappelons que tout achat de 100 fr., fait aux Magasins de France et de leur stand, permet de participer au Concours de la Citroën, dont la première question parut hier dans les journaux.

Le visiteur ne manquera point non plus de remarquer le stand coquet et original du savon en pétales « FLOR », dont M. Fernand Vankoeck, 218, avenue de Dunkerque à Lambersart (Nord), est agent général-dépositaire pour la vente en gros dans le Nord et le Pas-de-Calais.

***

A la Quinzaine du Poisson, on mange... du poisson. Or, L'ASTRA, comme l'an dernier, a été choisie par la ville de Lille pour alimenter les friteries durant la quinzaine du Poisson et du Pot-au-feu. Cette décision justifie, une fois de plus, la haute réputation de cette grande marque française.

***

Si nous manquait jusqu'ici le plaisir des oreilles, rassurez-vous pendant toute la durée de la Quinzaine du Poisson et du Pot-au-feu, la Maison ORSOLA, 51, boulevard de la Liberté, à Lille, a mis gracieusement à la disposition des organisateurs de cette manifestation, un superbe piano à queue Erard-Odéon, première marque française, ce merveilleux instrument pneumatique est une nouveauté sensationnelle : sa sonorité, sa souplesse, font de ce piano français un chef-d'œuvre incomparable.

Il se tera entendre tous les jours, de 11 à 12 h. et de 3 à 7.

***

Le lavage demeure un des gros soucis de nos ménagères.

Or, La Maison BOUCHERY, 29, rue de Poids à Lille, qui construit les laveuses et essoreuses « Nec plus Ultra », universellement connues en France, présente dans un stand très coquet ses dernières nouveautés qui ont obtenu à l'exposition des appareils ménagers de Londres, Paris et Bruxelles les plus hautes récompenses.

Notre concitoyen M. Bouchery a organisé un service de démonstration marchant soit à la main, soit par un moteur électrique qui permettra à chacun selon les moyens dont il dispose de se rendre acquéreur d'un des nombreux modèles de ses merveilleuses laveuses.

Pot-au-feu et poisson avec frites constituent un repas normal. Mais manger sans boire est un régime des malades.

Aussi le nombreux public qui pendant cette quinzaine se pressera au Palais Rameau apprendra-t-il avec plaisir que la boisson sera de premier ordre.

C'est en effet les Brasseries MOTTE-CORDONNIER, qui ont le monopole de la vente de la bière. Et quelle bière, où plutôt quelles bières. Ses différentes spécialités Pilsen Etoile d'Or, Bock Etoile Rouge, Munich Etoile Noire, si appréciées dans nos régions donneront satisfaction aux plus délicats.

Ajoutons que le service sera assuré, par M. Descampe, représentant des Brasseries et Malteries MOTTE-CORDONNIER et par sa famille.

***

La lutte contre la vie chère

est plus que jamais à l'ordre du jour. A ce propos, on doit féliciter chaudement la Ville de Lille d'avoir pensé à organiser au PALAIS-RAMEAU, cette

Quinzaine du Poisson et du Pot-au-feu

destinée à propager la consommation de ces plats de famille par excellence.

Le poisson, notamment dont la valeur nutritive dépasse celle de la viande, n'a pas encore sur nos tables la place qu'il mérite. Et pourtant, quoi de meilleur, quoi de plus économique qu'une friture de poisson bien frais ? Lorsque, pour comble, elle est faite à

l'Huile des Bénédictins

Cela devient un régal digne des rois.... s'il y avait encore des rois. Avez-vous essayé ? 9421

Une tragédie conjugale à la frontière belge

Un cafetier blessa grièvement sa femme et se suicida

Un drame conjugal s'est déroulé à Lanne, à la frontière belge.

Le nommé Decoster Henri, âgé de 47 ans, marié depuis une quinzaine de jours avec Mme Pollet Romanie, tient un débit de boissons, ayant pour enseigne « Au Dronckaert ».

Après avoir bu plus que de raison, dans les cafés de Courtrai, où il s'était rendu, Decoster rentra chez lui. Au cours d'une vive discussion avec sa femme, il lui tira à bout portant, une balle de revolver. Atteinte à la tête, celle-ci s'écroula. Elle est dans un état presque désespéré.

Son coup fait, le meurtrier est allé se jeter dans la Lys ; on a retiré son cadavre quelques heures plus tard.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

TERRIBLE ACCIDENT A MONS-EN-BARŒUL

Dans la soirée de mardi, vers 16 h. 30, un accident mortel s'est produit au hameau du Plouich, rue du Tissage, à Marcq-en-Barœul.

Des ouvriers étaient occupés à construire un hangar au dit endroit et leur patron, M. J.-B. Bigotte, 65 ans, entrepreneur de charpente et de menuiserie domicilié à Tourcoing, 48, rue de l'Espierre, était venu visiter leurs travaux.

Il conversait sous le hangar avec son contremaître, lorsqu'une rafale abattit la construction. Trois ouvriers qui se trouvaient au faîte de celle-ci : un couvreur et deux charpentiers furent précipités sur le sol, mais ils se relevèrent sans blessure.

Malheureusement, il n'en avait pas été de même pour M. Bigotte, qui, ayant reçu une poutre sur la tête, demeura étendu par terre, perdant le sang par une importante blessure.

On le transporta en voiture à Tourcoing, mais il décéda en cours de route.

A noter que le contremaître, qui se trouvait près de M. Bigotte au moment de l'écroulement du hangar, s'est tiré indemne de l'accident.

Le colonel de gendarmerie Verstraete commandera la Garde Républicaine

Le colonel Verstraete, commandant la 1re Légion de gendarmerie, vient d'être désigné pour commander la légion de la Garde Républicaine.

Le colonel Verstraete est un enfant du Nord, sorti du rang. Il est né à Bondé-sur-Escaut, le 5 mars 1867.

Engagé au 33e R. I., il devint rapidement sous-officier et fut admis à suivre les cours de l'Ecole de Saint-Maixent, d'où il sortit comme sous-lieutenant en 1893. Deux ans plus tard, il était lieutenant à la Garde Républicaine. Il fut nommé capitaine de gendarmerie en 1905 : chef d'escadron en 1914. La guerre le trouva à Sézil. Rentré en France en 1917, il occupa le poste de prévôt du grand quartier général. Il fut promu lieutenant-colonel de la 1re Légion à Lille en 1918 et colonel en 1922.

Le colonel Verstraete est officier de la Légion d'honneur et docteur ès-sciences.

Le prochain départ de Lille de cet officier très estimé, ne laissera que des regrets parmi les nombreuses personnes de son entourage.

DEUX COUPS DE FEU TIRÉS SUR UN TRAIN A DOUAI

Entre la gare d'Ostricourt et Douai, à un passage à niveau isolé, deux coups de feu ont été tirés sur un train de voyageurs.

Une glace a été brisée, personne n'a été atteint. La gendarmerie enquête.

Le vote de l'Amnistie à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. LAFONT proteste contre l'attitude de la Commission et du Gouvernement qui acceptent et demandent à la Chambre de voter l'amendement Goy, adopté par le Sénat, qui retire aux déserteurs amnistiés le droit de vote pendant 10 ans.

« Jamais, dit-il, on n'avait demandé à une assemblée de voter une disposition si abracadabrante et si illégale.

M. LAFONT. — On ne pourra pas être électeur, mais on pourra être éligible ; on pourra siéger au Sénat à côté de M. Goy, l'auteur de cette disposition.

C'est purement absurde.

M. VIOLETTE. — Ce matin, nous avons déjà dit que l'amendement Goy ne tient pas en droit et qu'il est inexplicable. C'est uniquement pour ne pas renvoyer le texte au Sénat, que la Commission repousse l'amendement de M. Lafont.

Cet amendement est repoussé par 510 voix contre 35.

Les derniers articles du projet sont adoptés ensuite.

Le scrutin

Au nom des républicains de gauche, M. LE TROQUER déclare qu'il votera l'ensemble du projet d'amnistie. Les communistes ponctuent sa déclaration par des cris : « A bas le Sénat réactionnaire ».

Léon Blum dit qu'il votera le projet car son attitude et celle de ses amis socialistes, n'a changé à aucun moment, et que, notamment, pour la réintégration des cheminots, il compte sur l'action contraire du gouvernement sur les Compagnies.

M. UHRY se félicite du vote de la loi d'amnistie qui constituera pour des milliers de malheureux le meilleur des réveillons.

L'ensemble de la loi d'amnistie, mis aux voix, est adopté par 340 voix contre 136.

La séance est suspendue.

La divulgation des documents secrets

LE DIRECTEUR DE « L'ECLAIR » A ÉTÉ INCULPÉ

Paris, 31. — Accompagnés de Me Alexandre Zévaès, M. Emile Buré, directeur de « L'Eclair » et Gautherot, gérant se sont présentés cet après-midi devant M. Laroque, juge d'instruction.

M. Gautherot a déclaré n'avoir rien à dire sur le document publié et sur son origine.

M. Buré a alors demandé au juge d'instruction à se substituer à son gérant et sur le champ, il a été inculpé par le juge.

IL A REFUSÉ D'INDIQUER L'ORIGINE DES PIÈCES

M. Buré a tenu à s'expliquer sur le fond et à protester contre les poursuites intentées contre lui en vertu de la loi sur l'espionnage.

Il a ajouté qu'il n'avait en pour but que de servir son pays. Lui aussi a refusé d'indiquer l'origine du document incriminé. Quant au but de sa publication, elle n'avait en vue que d'appuyer le gouvernement dans son refus d'évacuer la zone de Cologne.

Quant au deuxième document trouvé dans la perquisition opérée par la police dans les bureaux de « L'Eclair », il a déclaré qu'il n'avait été saisi que sur ses indications dans un tiroir secret de son bureau et qu'il avait renoncé à se servir de cette pièce, ayant constaté que d'autres journaux l'avaient devancé en publiant des articles sur l'aviation allemande.

Me MILLERAND, DÉFENSEUR DE « L'ECLAIR » ET DE M. BURÉ

Paris, 31. — Suivant l' « Ere Nouvelle », le bruit courait hier que M. Millerand collaborerait avec Me Zévaès, à la défense de l' « Eclair » et de M. Buré.

La non-évacuation de la zone de Cologne

Paris, 31. — La Conférence des Ambassadeurs s'est réunie cet après-midi, à 16 h. 30, au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Jules Cambon.

Elle a adressé aux gouvernements alliés le texte de la note qu'elle a préparée sur leurs instructions pour la communication qui sera faite à l'Allemagne au sujet de la zone de Cologne.

Cette communication aura lieu par l'entremise des représentants alliés à Berlin. Elle ne sera rendue publique qu'après que cette démarche aura été effectuée.

Les dettes interalliées

LA FRANCE PAIERA CE QU'IL EST LÉGITIME DE LUI RÉCLAMER

Paris, 31. — Recevant un de nos confrères parisiens, M. Clémentel, ministre des Finances, a déclaré qu'il n'avait jamais écrit que la France ne tiendrait pas ses engagements.

« Le règlement des dettes interalliées, a-t-il dit, est encore en suspens et nous ne pouvons chiffrer aujourd'hui la charge que nous serons amenés à assumer, de ce chef, après une étude poursuivie, en toute loyauté, avec nos grands alliés, qui, nous en sommes certains, voudront apporter dans ce règlement le cordial esprit de solidarité qui nous a unis sur les champs de bataille, pour la défense de la cause commune.

« Au surplus, l'application des principes du plan Dawes qui subordonne les versements d'un Etat débiteur à sa capacité de payement, et à la possibilité d'effectuer les transferts sans ébranler son change et porter atteinte à son économie nationale d'une part, d'autre part, la nécessité de subordonner les payements à l'encaissement des versements de l'Allemagne, nous donnent la certitude qu'un large moratorium et de longs délais nous seront accordés pour le payement de la dette qu'il aura paru juste et légitime de laisser à notre charge. »

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE NE DISCUTERA PAS DU RÈGLEMENT

New-York, 31. — On lit dans le « New-York Herald » :

Le Gouvernement Français a donné instruction à M. Jusserand de démentir immédiatement les informations prétendant que la France aurait l'intention de répudier ou de demander l'annulation de sa dette. Il a été décidé d'une manière définitive que le règlement des dettes ne serait pas discuté à la conférence financière interalliée.

D'autre part, le même journal souligne que rien n'indique que M. Coolidge refuse d'ajouter foi aux assurances données par la France qu'elle paierait ses dettes. Il attend le texte complet du document qui a causé tant d'émotion.

SI L'AMÉRIQUE MAINTIENT SA PRESSION...

Londres, 31. — La « Morning Post » écrit que si les Etats Unis maintiennent leur pression à l'égard de la France, il arrivera : 1° Que l'exécution du plan Dawes sera compromise, attendu que la France ne peut pas sacrifier jusqu'à son dernier sou pour faire des générosités à l'Allemagne ; 2° Que les relations entre la France et la Grande-Bretagne vont se trouver soumises à une tension sévère et que le rétablissement de l'Europe qui dépend de l'entente franco-britannique va rencontrer ainsi d'être ajourné indéfiniment ; 3° Que les Etats-Unis vont s'exposer à des dangers économiques très sérieux ; 4° Que les Etats-Unis vont perdre la haute situation morale qu'ils occupent.

EMPRUNT BELGE AUX ETATS-UNIS

Bruxelles, 31. — « Le Moniteur » publie un arrêté royal autorisant le ministère des finances à contracter, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt à émettre aux Etats-Unis et représenté par des obligations au porteur de la dette publique à 6 % d'une durée maximum de 30 ans, à concurrence d'un capital de 50 millions de dollars-or.

CONSEIL A L'ELYSÉE

Paris, 31. — A l'issue du Conseil de cabinet, les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. J.-L. Dumesnil, ministre de la Marine, a rendu compte au président de la République de l'exposé fait au Conseil de cabinet par M. Herriot, au sujet des questions extérieures, ainsi que des décisions du Conseil de cabinet.

REMBOURSEMENT DES DROITS DE DOUANE SUR LES BLÉS

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait signer deux décrets relatifs aux remboursements des droits de douane pour les blés étrangers destinés à l'approvisionnement des boulangeries.

TITULARISATION DES AUXILIAIRES VICTIMES DE LA GUERRE

Paris, 31. — Au Conseil de Cabinet, ce matin, on a décidé de soumettre au Conseil d'Etat le règlement d'administration publique visant la titularisation des auxiliaires victimes de la guerre, employés dans les administrations de l'Etat.

ASSURANCES SOCIALES

Le Gouvernement demandera au Sénat de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion du projet sur les assurances sociales.

MAISONS MATERNELLES

Un projet sera déposé, rendant obligatoire pour chaque département, la création d'une maison maternelle pour recevoir sans formalité ni enquête les femmes enceintes.

DEUX MINISTRES A MADAGASCAR PAR LA VOIE DES AIRS

Paris, 31. — Ce n'est qu'un projet, mais qui sera bientôt réalisé. Deux avions Blériot vont quitter Villacoublay et, par bonds successifs, survoler la Méditerranée, l'Afrique du Nord, le Sahara jusqu'au lac Tchad, l'Afrique du Sud, pour aller, en définitive, atterrir à Madagascar après vingt-et-une étapes.

Le premier appareil sera piloté par Pelletier Doisy, qui aura comme passager M. Daladier, ministre des Colonies. Dans le second, où M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, prendra place le commandant Wuillemin et le capitaine Dagneaux se succéderont au volant.

Le départ de cette expédition aérienne est fixé au 8 janvier prochain.

Les fonds électoraux

POUR LA DEUXIÈME FOIS LE SENATEUR BILLIET MET OBSTACLE A L'ENQUÊTE

Paris, 31. — La Commission d'enquête sur les fonds électoraux s'est réunie sous la présidence de Pierre Renaudel.

Le président a donné lecture d'une lettre de M. Osmont disant notamment « que les Documents de l'Union des intérêts économiques, n'étant pas sa propriété personnelle, le Président de l'U. I. E. se refusait catégoriquement de communiquer à la Commission les livres de comptabilité de l'association qu'il préside ».

Après lecture de cette lettre, MM. Auguste Brunet, René Chavagnes, Delaroche, Vernet, déposent l'ordre du jour suivant :

La Commission d'enquête, prenant acte du refus du trésorier de l'Union des Intérêts Economiques, de lui communiquer ses livres, contrairement à l'engagement pris par lui lors de son audition, refus motivé par l'opposition formelle de M. Billiet, président de l'U. I. E. Fait toutes réserves à ce sujet, elle constate que pour la seconde fois, M. le sénateur Billiet met obstacle, de sa propre volonté, au fonctionnement régulier de la Commission d'enquête et à la volonté nettement manifestée par la Chambre de faire toute lumière sur l'activité électorale de l'U. I. E. et sur l'origine des fonds des partis.

Cet ordre du jour est adopté.

LA DÉPOSITION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES HOTELIERS

La Commission entend ensuite la déposition de M. Rougier l'un des vice-présidents de l'U. I. E., président de la Chambre syndicale des Hôteliers.

Sur l'invitation du président, le témoin prête serment.

M. Rougier expose les conditions dans lesquelle il a accepté les fonctions de vice-président de l'U. I. E. Dans les réunions auxquelles il a assisté, il s'est principalement préoccupé de la défense des petits commerçants menacés par la loi sur la spéculation illicite.

Il déclare à propos de la propagande de l'U. I. E. que jamais il n'a été question d'argent devant lui.

On introduit ensuite MM. Saillard, président du Syndicat National des Vins et Spiritueux, et Gabriel Félix, vice-président du Syndicat des Industries de luxe. Tous deux exposent les motifs qui les empêchent de prêter serment.

Ce refus sera transmis au Garde des Sceaux.

AVIONS FOKKER POUR MOSCOU

Londres, 31. — L' « Exchange Télégraph » apprend que les usines Fokker ont reçu du gouvernement soviétique une commande d'une centaine d'aéroplanes de combat du dernier type. Les appareils devront être munis de moteurs Napier de 450 CV. Le gouvernement russe aurait également passé de nombreuses commandes de matériel aérien en Angleterre et en France.

TROTSKY ARRÊTÉ ?

Berlin, 31. — S'il faut en croire ce que racontent des personnes arrivées à Berlin venant de Moscou, Trotsky aurait été mis en état d'arrestation et enfermé au Kremlin. On ne l'autoriserait pas à communiquer avec le dehors, et une garde, composée d'un détachement de la Tchéka, le surveillerait.

D'après les mêmes renseignements — que nous donnons sous réserves — l'arrestation de Trotsky aurait été opérée à la fin de la semaine dernière, après qu'il eut refusé d'accepter l'ordre du triumvirat, lui enjoignant de se rendre au Caucase. Jusqu'à présent, on n'a aucune confirmation de cette nouvelle.

Une opération d'hygiène peu banale à Roubaix

Depuis des mois, les habitants du quartier de la Fosse-aux-Chênes étaient littéralement empoisonnés par les émanations infectes provenant d'une maison du voisinage. Le bureau d'hygiène, averti, procéda à une enquête et découvrit, à sa grande stupéfaction, une sorte d'étrange ménagerie installée par les occupants de la maison signalée.

Une quarantaine de lapins, des chiens, des chats, rats et souris, sans compter des légions de puces, de poux et de punaises vivaient là dans la plus douce quétude mais aussi, hélas ! dans la plus malodorante des promiscuités.

En dépit des réclamations et sommations de toute nature, les singuliers locataires faisaient la sourde oreille. Des démarches conciliantes faites par la police n'eurent aucun résultat.

Le propriétaire de la maison, M. B. Pacôme fut alors mis en demeure de faire procéder au nettoyage complet de son immeuble. Après maints délais, la commission d'hygiène ordonna formellement la désinfection de la maison.

Cette opération eut lieu mardi après-midi, avec le concours de la police, des pompiers munis d'appareils respiratoires et du service d'hygiène de la ville de Roubaix.

Contrariés dans leur tâche par le refus formel des intéressés d'évacuer les lieux, les agents de l'Hygiène durent renoncer, devant les risques d'asphyxier les locataires récalcitrants, à employer les bonbonnes de gaz sulfureux amenées en camion automobile. Après avoir rendu compte au directeur du service, M. le docteur Rivière, il fut décidé de recourir à l'arrosage des murs, plafonds, et planchers, par l'aldéhyde formique liquide. Trente litres de ce désinfectant énergique furent employés et moins de cinq minutes après la fin de l'opération, les locataires, toussant, crachant, pleurant, devaient abandonner les lieux, et chercher un asile momentané chez un voisin à l'odorat peu susceptible.

L'odeur dégagée par les monceaux de détritus accumulés dans les pièces, où les armoires elles-mêmes avaient été converties en cages à lapins, était à ce point suffocante que l'un des désinfecteurs faillit tomber en syncope au cours de son travail.

Espérons que la leçon portera ses fruits ! Signalons aussi en passant le beau geste du propriétaire qui met à la disposition de ces gens une autre maison, avec cour et cage à lapins. Leur amour des élevages hétéroclites pourra s'exercer sans danger d'asphyxie pour les voisins d'alentour.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Il existe actuellement en France quinze mille trois cents monuments, morts de la guerre.

— Prochain Congrès Vétérans Armée de Terre et de Mer, à Metz, en 1926.

Constantinople — On annonce que parti Kemal Pacha, a remporté victoire complète élections.

Stockholm — Etat M. Branting aurait empiré. On craindrait issue fatale.

La Haye. — Le 10.000e bateau de l'année est entré dans le port. Événement célébré.

Avignon — Incendie a détruit partiellement une manufacture de chaussures. Dégâts 250.000 francs.

Rennes. — Une enquête a permis établir que 92 personnes volaient denrées gare marchandises.

Une réédition des exploits des « Cagoulards » à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Descente du Parquet

Prévenu au début de l'après-midi, le Parquet de Lille, se rendit vers 14 heures rue Philippe-de-Comines. Il était représenté par MM. Fieffé, Procureur de la République ; Cufayet, juge d'instruction, et M. Prin, greffier. MM. Perny, chef de la sûreté et Paoli, commissaire du quartier, vinrent rejoindre les agistrats et assistèrent à une partie de l'interrogatoire de M. Delevoy qui, quoique gêné par ses blessures, put répondre assez nettement aux questions du magistrat instructeur. Le commerçant a relaté l'attentat dont il a été victime de la même façon que nous en rendons compte.

Son impression est qu'il a eu affaire avec de tous jeunes gens. L'hypothèse d'étrangers doit être écartée, attendu que les bandits, a déclaré M. Delevoy, parlent parfaitement la langue française.

Evidemment, il s'agit en l'occurrence d'individus qui connaissaient parfaitement le dispositif de l'immeuble, soit pour y être venus, avant l'attentat, soit que quelqu'un les aient exactement renseignés à cet égard.

Les recherches de la police vont d'ailleurs s'orienter en ce sens.

Naturellement, cette affaire a fait grand bruit dans Moulins-Lille, où l'on souhaite vivement que les auteurs de ces tentatives d'assassinat, soient promptement capturés.

UN VOL DE 100.000 FRANCS EN TIMBRES, TAXES, ETC.

Nîmes, 31. — D'audacieux cambrioleurs ont pénétré en escaladant un mur et en se servant des conduites à gaz, dans les bureaux de l'enregistrement, rue du Général Perrier. Ils ont brisé une vitre troué les contrevents intérieurs et après avoir verrouillé les portes donnant sur l'escalier et le logement du receveur, ils se sont emparés de cent mille francs environ en timbres-taxes de 50 à plusieurs centaines de francs et en timbres quittances.

LES HUILES SUBSTITUÉES A L'ESSENCE

Paris, 31. — On annonce que l'inventeur russe Makhonine a donné gracieusement au gouvernement français le droit d'utiliser pour la défense nationale le procédé de son invention, qui substitue à l'essence toutes les huiles lourdes, minérales et végétales pour les moteurs à explosion.

Personne en 12 ans n'a pu améliorer Mme Barre

L'Institut du Dr Hécler

l'a guérie en quelques jours

Cher Docteur, BIEN GUERIE D'UNE ARTHRITE DU PIED GAUCHE dont je souffrais DEPUIS UNE DOUZAINE D'ANNÉES et qui m'avait ankylosé le pied au point QUE JE NE POUVAIS PLUS LE PLIER DEPUIS 4 ANS, je suis bien heureuse de vous féliciter et de vous remercier. Ce pied, non seulement ne plaît plus et m'empêchait de marcher, mais je ne pouvais plus reposer tant il me faisait souffrir pendant la nuit. Maintenant, je puis faire tout mon travail, je passe de bonnes nuits, et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que le pied plie maintenant aussi bien que l'autre. Je puis affirmer que le pied ne plaît pas du tout et que maintenant il a ses mouvements complètement libres. Merci de tout cœur de m'avoir guérie. Signé : Maria Barre, 122, rue de Mazingarbe, à Noux-les-Mines.

Ce qui démontre la réelle supériorité des méthodes de l'Institut Anti-Arthritique installé à Lille, 67, rue Barthélemy-Delespaul, c'est le nombre aujourd'hui considérable des malades de la région du Nord qui leur doivent leur guérison.

Il est certain que des malades qui, pendant 10, 15 ou 20 ans ont souffert le martyre se sont soignés ; qui ont eu recours à un grand nombre de médicaments, qui ont essayé tous les traitements venus à leur connaissance et souvent fait n'importe quoi pour pouvoir reprendre le travail que la souffrance les avaient obligés à abandonner. Un jour, ils s'aperçoivent que l'Institut Anti-Arthritique publie continuellement des attestations de malades dont les cas se rapprochent du leur, ils viennent à la consultation de cet établissement et souvent en quelques jours se déclarent complètement guéris. Plusieurs mois après lorsqu'ils sont bien certains que les douleurs n'ont pas reparu, ils écrivent des lettres de reconnaissance en autorisant l'Institut à les publier afin que ceux qui souffrent comme eux puissent guérir à leur tour. Quelle preuve plus frappante peut-on exiger de l'efficacité du traitement.

C'est parce que ce traitement attaque le mal dans sa racine même qu'il agit mieux que les autres, c'est pourquoi il est souvent et rapidement dans ses effets.

L'Institut Anti-Arthritique qui applique ce traitement donne ses consultations le dimanche matin de 8 heures à 12 heures, le mardi et le jeudi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Prendre le car D à la gare et descendre rue Barthélemy-Delespaul.

VALENCIENNES

L'Institut Anti-Arthritique donnera quelques consultations aux rhumatisants le mercredi et le Samedi à l'Hôtel de Flandre, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

LENS

L'Institut Anti-Arthritique donnera exceptionnellement aux rhumatisants encore quelques consultations à Lens, à l'Hôtel de la gare (en face de la gare) le vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

HAZEBROUCK

L'Institut Anti-Arthritique donnera quelques consultations aux rhumatisants le lundi 5 janvier au Café de l'Aviateur, 42 bis, rue Nationale en face de la gare, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. 9610

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1925. — N° 19

L'IDYLLE DANS LA Tourmente

Roman inédit, par Gilles ROBINET

— Ah ! laissa tomber la jeune fille, qu'en cette qualité parut en effet étonner.

— Là... vous voyez... cela vous contrarie... Ah ! mon Dieu ! je le savais bien !...

— Non, non, monsieur Paul, protesta Georgette, vous vous méprenez. Seulement, je ne me doutais pas...

— Il faut convenir que nous avons une assez mauvaise réputation... pourtant...

— Mais, moi, je ne partage pas du tout l'opinion des gens qui parlent sans savoir. J'estime, au contraire, que vous rendez d'énormes services à la société, et que sans vous tant de criminels resteraient impunis.

— Certes. Et mon métier — métier que j'aime, je vous l'avoue, en raison même des dangers qu'il présente — est, à mon humble avis, au moins aussi honorable que tant d'autres.

— Parfaitement, Monsieur Paul. Et on a grandement tort de déblatérer sur votre compte.

— Donc, cela ne vous contrarie pas trop que je sois... ce que l'on appelle vulgairement... disons le mot : mouchard ?

— Pas du tout !... Il n'y a que ce vilain mot qui me froisse, mais qu'il est une insulte méritée.

— Oh ! heureusement, cela nous est bien égal.

— Seulement, monsieur Paul, vous conviendrez — comme vous l'avez avoué tout à l'heure — que votre métier présente bien des dangers.

— Oui, mais nous n'en avons que plus de mérite. C'est précisément quand nous nous trouvons en face du danger que nous sentons mieux l'importance, la nécessité de notre rôle.

— Vous n'avez jamais été blessé en arrêtant un malfaiteur ?

— Ma foi, non... ou si peu, que ça ne compte pas.

— Oh ! faites bien attention, mon ami !... Ne soyez pas trop audacieux... Vous êtes brave et il me plaît que vous soyez brave... mais un mauvais coup est si vite donné !

» Voyez, votre chef a été tué dernièrement et un de vos collègues est tombé il y a quelques jours sous les coups des bandits...

Paul Monard sourit. La tendre inquiétude de son amie le touchait et le rassurait.

— Tranquillisez-vous, mademoiselle Georgette, dit-il. Désormais, j'éviterai les imprudences. Voilà donc ce que j'avais à vous dire. Et je suis bien heureux que ce soit fait, car il ne doit y avoir de secrets entre nous. Nous devons avoir, au contraire, la plus grande confiance l'un en l'autre.

— J'ai confiance en vous, affirma Georgette en souriant et en regardant son interlocuteur bien en face, de ses beaux yeux tendres.

Il y eut un court silence.

Puis Paul se rapprocha de Georgette, lui prit la main et murmura d'une voix émue :

— Chère petite amie, vous savez, n'est-ce pas, quels sont mes sentiments ?... vous les avez devinés... il me serait, d'ailleurs, bien difficile de les cacher.

» Mais je veux que vous les connaissiez mieux encore... car ce ne sont plus les sentiments de la simple amitié... Vous me comprenez, Georgette... J'ai pour vous une tendresse... que...

» Enfin, Georgette, je vous aime !...

» Je vous aime du plus profond de mon cœur et je n'ai plus qu'un rêve : c'est que si vos sentiments répondent aux miens, vous consentiez à m'épouser... Ma chérie, voulez-vous être ma femme ?

Le brave garçon, dans son émotion, rougissait, bredouillait, cherchait ses mots, tout en serrant dans les siennes les mains de la jeune fille, qu'il n'avait pas lâchées.

Georgette, aussi émue que son amoureux, ne répondit pas, mais posa sa tête sur l'épaule du jeune homme qui, tout tremblant de joie, posa ses lèvres sur les siennes.

Durant de longs instants ce fut, entre eux, l'échange des premiers baisers, dont la saveur grisante permet à ceux qui s'aiment de croire au bonheur ici-bas.

Quand ils eurent repris leur sang-froid, Paul dit à sa fiancée :

— Maintenant, quand pourrai-je aller demander votre main à votre chère maman ?

— Bientôt, Paul, mais pas encore tout de suite. Il faut que je la prévienne moi-même. Et je rougis de vous dire que je ne lui ai encore jamais parlé de... de notre amitié.

» C'est à mon jour de vous demander pardon. Je n'aurais pas dû cacher à ma mère nos entretiens, nos sentiments. Aujourd'hui même, je lui ai menti... j'ai prétexté une invitation chez une amie de l'atelier... J'ai eu tort d'une façon, en manquant de franchise envers ma pauvre maman, mais d'un autre côté, en laissant dans l'ignorance, j'ai pu continuer à vous rencontrer, à vous écouter et, ainsi, à apprendre à vous aimer.

— Je ferai ce que vous voudrez, Georgette. Puisque vous voulez que j'attende... j'attendrai. Pourtant, laissez-moi vous exprimer un désir : que ce soit le moins longtemps possible.

— Vous pouvez compter sur moi, répondit la jeune fille. Mais surtout, en attendant le jour de notre mariage, ne faites pas d'imprudences... ménagez-vous.

— Je ferai toujours mon devoir, ma petite Georgette... mais plus joyeusement désormais, en pensant à celle que j'aime.

L'heure du départ avait sonné.

Le chemin de fer sur route, qui dessert la banlieue Sud de Paris, allait passer dans quelques instants ; Paul Monard salua la dégense et sortit, suivi de Georgette.

Un quart d'heure plus tard, les deux jeunes gens montaient dans le wagon de l'Arpajonnais, qui les emportait vers leurs demeures, le cœur plein d'espérance et d'amour.

XVI

LES EPREUVES DU VEUVAGE

Pendant toute la nuit qui suivit le crime, Clara Coignet, désormais veuve, n'avait pas goûté une heure de repos.

D'abord, toute palpitante et angoissée, elle avait attendu, les yeux grands ouverts, le retour de son complice.

La mission macabre qu'il accomplissait n'était pas sans danger.

S'il allait être surpris... arrêté, au cours de cette expédition !... Il serait perdu... mais sa complice subirait infailliblement le même sort.

Clara marcha de long en large, puis s'assit, colla son front à la vitre de la fenêtre, puis marcha encore.

Ce manège dura deux heures, qui lui parurent deux siècles.

Enfin, le bruit d'une automobile retentit dans la rue.

Elle courut de nouveau à la fenêtre et respira, le visage rasséréné.

Elle venait de voir Armand sauter à bas de la voiture, ouvrir la grille de l'hôtel, remonter sur le siège et pénétrer dans la cour du côté de la remise.

Il faisait maintenant grand jour.

Elle descendit, à peine vêtue, jusqu'au bas de l'escalier et appela :

— Armand !...